

Les documents nécessaires à votre candidature



Pour préparer votre dossier auprès de l'établissement d'accueil, les documents ci-dessous peuvent vous être remis sur demande.

01 Lettres de recommandation	Contactez les enseignants via votre département.
02 Titre de gradué en ingénierie	Équivalent au Bachelor, ce titre peut être utile pour certaines candidatures dans des établissements anglo-saxons. Il est délivré uniquement aux élèves entrés en 1re année ayant satisfait à toutes les obligations de scolarité de 1re et de 2e année. Demande : Bureau des Admissions et de la Diplomation. missionscolarite@enpc.fr
03 Relevés de notes (transcripts)	Disponibles en français ou en anglais, y compris au format GPA. Contact : pôle administratif. pole-administratif-de@enpc.fr À ANTICIPER Certains établissements exigent les originaux et/ou une traduction certifiée conforme, à faire établir dans un établissement public (par exemple, une mairie).
04 Relevés de notes de classe préparatoire	Contactez votre ancien établissement. À ANTICIPER Certains partenaires exigent les originaux et/ou la traduction de vos bulletins. Demandez-les à votre classe préparatoire bien en amont de votre candidature. Si elle ne propose pas de traduction, vous pouvez la réaliser vous-même et la faire certifier au Département Langues et Cultures.
05 Certificats de scolarité	Adressez votre demande à : inscriptions@liste.enpc.fr
06 Certificats de maîtrise d'une langue étrangère	La plupart des établissements étrangers demandent une attestation de niveau de langue. Ces attestations peuvent être fournies par le Département Langues et Cultures. À ANTICIPER Renseignez-vous très en amont sur les certificats requis auprès de la DRIPE ou directement auprès de l'établissement concerné.

MOBILITÉS HORS EUROPE

Un justificatif de vos ressources de financement et un montant minimum sur votre compte bancaire, couvrant les frais de séjour, peuvent vous être demandés.